

SE LOGER AU PAYS BASQUE

Chez Anne-Marie, Mehdi loue une chambre avec vie

L'Office 64 de l'habitat permet à l'étudiant de sous-louer une chambre à la retraitée, grâce à son dispositif de co-hébergement. Une solution financièrement intéressante pour les deux. Mais aussi des bouts de vie ensemble

Pierre Penin
p.penin@sudouest.fr

Mehdi ouvre la voie, dans la résidence Bihotza, à Saint-Pierre-d'Irube : « Bienvenue chez nous. Enfin, chez Anne-Marie ! » « C'est chez toi aussi », sourit la retraitée. Mehdi Bellahsene partage le toit d'Anne-Marie Picard, depuis septembre. Elle sous-loue une chambre à l'étudiant. L'Office 64 de l'habitat, bailleur social de la dame, a relié les colocataires via son dispositif de co-hébergement. Mehdi étudie l'informatique en alternance à l'école d'ingénieurs Efrei de Bordeaux : une semaine en cours, une semaine comme chef de projet systèmes informatiques pour l'Office 64 de l'habitat. « Une semaine sur deux, il m'abandonne », taquine Anne-Marie. « Mais c'est la régalade quand je reviens », s'amuse Mehdi. « J'ai besoin de deux logements. J'ai un loyer pour un studio à Bordeaux, je ne peux pas en payer deux. Pour mon budget, loger chez Anne-Marie est une bonne option. »

Modique

Car le dispositif, adossé à la loi Elan sur le logement, suppose un loyer modique. C'est l'esprit du texte, prévu pour réunir des plus de 60 ans et des moins de 30 ans. « L'administration fiscale encadre la redevance, ce qui veut dire que ce petit revenu complémentaire n'a pas d'impact pour les APL, les impôts ou les minima sociaux d'Anne-Marie », explique Audrey Barrère, directrice relation clientèle pour l'Office 64, initiatrice du projet de cohabitation. « Les logeurs n'ont pas de mauvaise surprise. » Pour une chambre de 10 m², le locataire verse 127 euros de redevance,



Résidence Bihotza, à Saint-Pierre-d'Irube, Anne-Marie sous-loue une chambre à Mehdi. Audrey Barrère, de l'Office 64, encadre le dispositif de co-hébergement.
ÉMILIE DROUINAUD

plus 25 euros de charges chaque mois. Le jeune Algérien de Kabylie a expérimenté le logement chez l'habitant dès son arrivée, voilà deux ans, pour étudier sur le campus de Montaury, à Anglet. « C'était chez quelqu'un dans le privé, je payais 400 euros. Je ne pourrais plus avec mon appartement à Bordeaux. » Le bailleur social n'impose pas de garant, pas de caution à avancer.

« Ça se fait simplement »

Anne-Marie a bien réfléchi, avant de se lancer. Ce n'est pas rien, de faire entrer quelqu'un chez soi. C'est intime, le foyer. « Ça se fait simplement. J'ai eu une première expérience avec une petite jeune fille, étudiante en 5^e année de médecine qui était en stage à l'hôpital

de Bayonne pour l'été. Adorable ! J'avais l'impression que c'était ma petite-fille. Et Mehdi à l'âge de mes petits-fils. » « J'ai 22 ans. » « Tu auras 23 en août », calcule Anne-Marie. L'Office 64 sélectionne les profils en amont, jauge, évalue les compatibilités. « On ne va pas mettre chez des gens âgés quelqu'un qui travaille la nuit. Surtout, il faut de la clarté. Nous avons une charte, des règles de vie. Il faut se mettre d'accord », décline Audrey Barrère. Mehdi : « On s'est dit au départ "est-ce que des choses te dérangeraient, auxquelles tu es plus sensible ? » Des règles de vie, pas de carcan. « On est avec des étudiants, la liberté est importante », sait la directrice relation clientèle. « Il est grand », pose Anne-Marie. Le système ne repose pas sur un échange toit

« On ne va pas mettre chez des gens âgés quelqu'un qui travaille la nuit »

contre services. « Les choses se font naturellement », note Mehdi. « Et puis on est là si besoin », relève Audrey Barrère. « Si jamais je pète les plombs », se marre le garçon.

Vivement « Pékin express » !

Au-delà de la contrainte budgétaire, cette façon de loger lui correspond. « Ça me plaît d'avoir ces interactions du quotidien a priori banales, mais qui comptent. Comme quand Anne-Marie me raconte des anecdotes sur sa famille

qu'elle adore, c'est important je pense. » Elle aime quand ils regardent « Koh-Lanta » ensemble. « On y a été jusqu'à une heure du matin des fois », appuie-t-elle. « Bon, ça ne passe pas en ce moment, mais "Pékin express" va commencer... »

Et puis la présence de Mehdi rassure Anne-Marie. « Quand il est à Bordeaux et que je ferme le soir, je me dis que je suis seule. Quand il est là, je n'entends même pas les bruits du dehors, alors que j'entends tout quand il est absent. » Son bail pour la chambre court jusqu'à fin août, mais deux ans d'études attendent encore le pensionnaire. « J'espère qu'Anne-Marie voudra bien me garder. » « Oui ! Et si tu avais été là toutes les semaines, ça ne m'aurait pas dérangé. »

Un potentiel de 2 700 logements sous-occupés à partager rien qu'au Pays basque

L'Office 64 de l'habitat promeut le co-hébergement et l'étend déjà au-delà du public étudiant. Le bailleur aimerait un assouplissement des critères d'âge

En 2023, le Crous et l'Office 64 de l'habitat s'unissaient pour proposer à des étudiants de sous-louer des chambres inoccupées chez des locataires du parc social. Une réponse bénéfique économique-

ment pour les deux parties, dans un marché du logement local cher et tendu. La démarche présente aussi un intérêt social, de rupture de l'isolement ou de la solitude pour certaines personnes.

« Nous l'avons élargie au-delà des étudiants, aux personnes de moins de 30 ans ayant besoin d'un hébergement temporaire », indique Audrey Barrère, directrice relation clientèle pour l'Office 64. « Et nous aimerions pouvoir intégrer les logeurs de moins de 60 ans, ce que ne permet pas la loi Elan à laquelle est adossé le système. » L'Office 64 a ouvert la discussion à ce sujet avec la préfecture, dans l'espoir d'arriver à une expérimentation plus

large. « Ouvrir à partir de 50 ans doublerait notre potentiel d'accueillants. » Dans cette optique, 2 700 locataires seraient potentiellement concernés pour la sous-occupation.

Le bailleur social ouvre déjà le dispositif au-delà des 13 communes littorales et rétro littorales initialement concernées. Il a notamment en tête les travailleurs saisonniers. « On veut aller vers les réseaux d'entreprises, les clusters, la

Chambre de métiers, l'Estia... » Un salarié référent travaille sur le dispositif.

Depuis 2023, sept locataires accueillants ont hébergé 11 étudiants, pour une durée de séjour moyenne de 2,5 mois et un total de presque 2 000 nuits.

Les personnes intéressées par le dispositif de co-hébergement peuvent envoyer un mail à co-hbergement@office64.fr

P.P.